E) RISQUE SISMIQUE

Sur la commune de Sailly-Labourse, 2 séismes ont été recensés par la base de données Sisfrance.

Les caractéristiques de ces séismes sont présentées dans le tableau suivant :

Séismes ressentis à Sailly-Labourse (épicentres de séismes lointains)			
Date	**Localisation de l'épicentre**	**Intensité à l'épicentre**	**Intensité ressentie à Sailly-Labourse**
20 juin 1995	Hainaut (Thuin) – Belgique	5,5	3
11 juin 1938	Flandres (Renaix-Oudenaarde) - Belgique	7	0

Le tableau suivant présente la corrélation entre une intensité et les effets induits sur l'échelle MSK.

Intensité	Effets ressentis
I	secousse non ressentie mais enregistrée par les instruments
II	secousse partiellement ressentie, notamment par des personnes aux repos et aux étages
III	secousse faiblement ressentie, balancement des objets suspendus
IV	secousse largement ressentie dans et hors les habitations, tremblement des objets
V	secousse forte, réveil des dormeurs, chute d'objets, parfois légères fissures dans les plâtres
VI	légers dommages, parfois fissures dans les murs, frayeurs de nombreuses personnes
VII	dégâts, larges lézardes dans les murs de nombreuses habitations, chutes de cheminées
VIII	dégâts massifs, les habitations les plus vulnérables sont détruites, presque toutes subissent des dégâts importants
IX	destructions de nombreuses constructions, quelquefois de bonne qualité, chute de monuments et de colonnes
X	destruction générale des constructions, mêmes les moins vulnérables (non parasismique)
XI	catastrophe, toutes les constructions sont détruites (ponts, barrages, canalisations enterrées...)
XII	changements de paysage, énormes crevasses dans le sol, vallées barrées, rivières déplacées...

Au plus, les séismes ont pu occasionner des secousses faiblement ressenties et un balancement des objets suspendus, sur la commune de Sailly-Labourse.

Les cartes ci-après présentent les cartes de l'aléa sismique pour le territoire national et la région Nord-Pas-de-Calais.

D'après l'article D.563-8-1 du Code de l'environnement relatif à la délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune de Sailly-Labourse est située en zone de sismicité 2, c'est-à-dire en zone de sismicité faible. L'établissement de la société VERMEULEN MATERIAUX étant de catégorie d'importance II, il n'est pas soumis à des prescriptions parasismiques particulières.

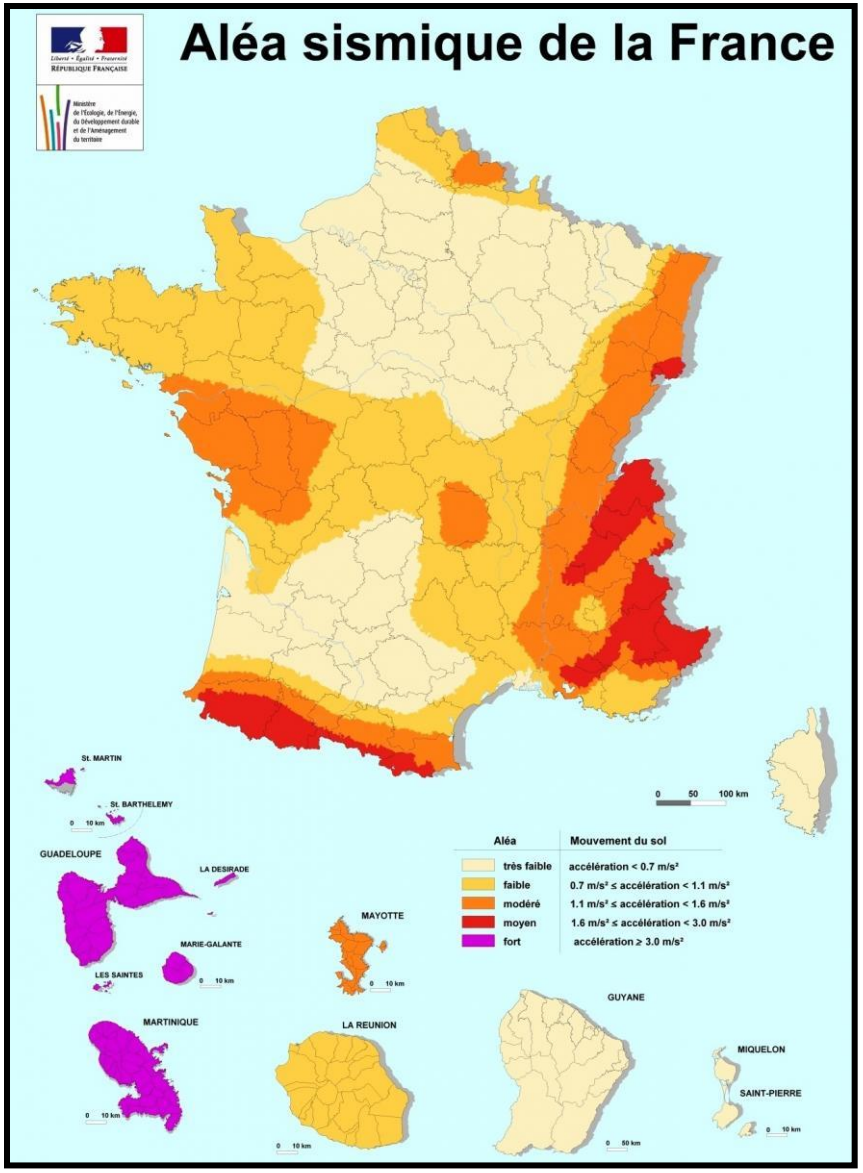

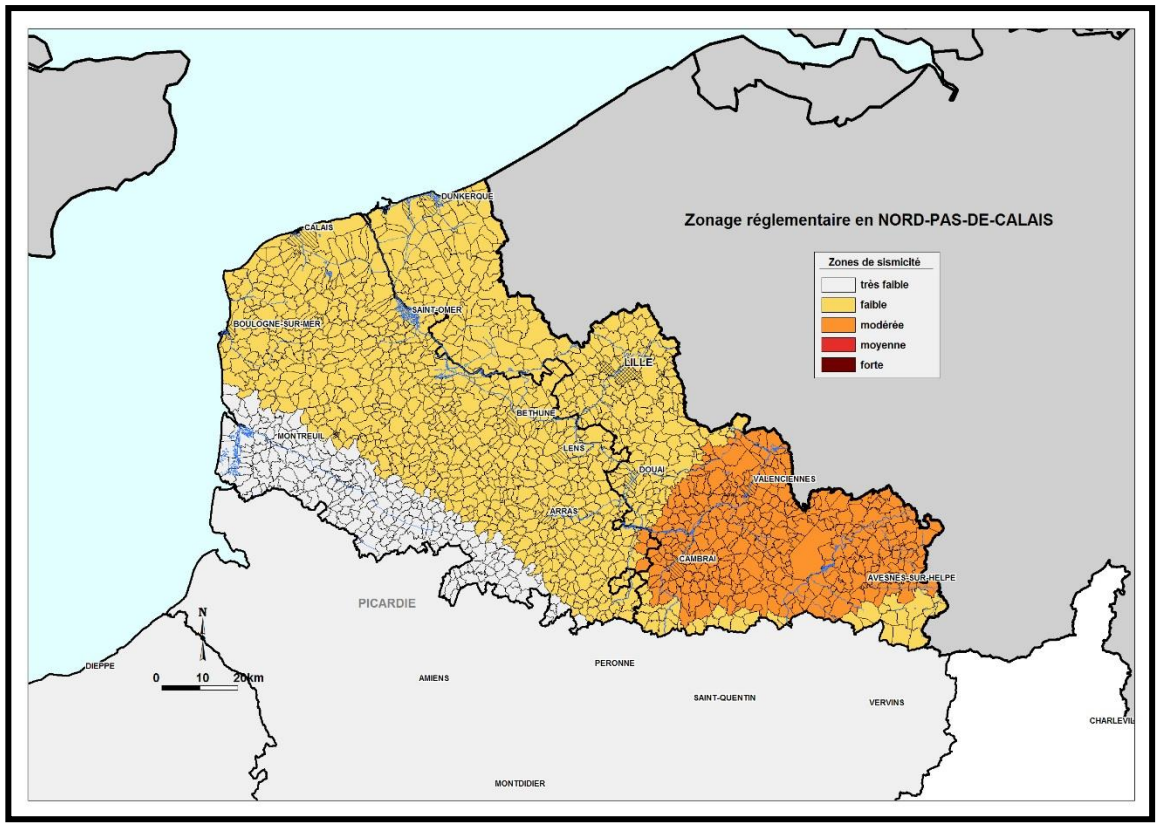

Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s²
faible	0.7 m/s² ≤ accélération < 1.1 m/s²
modéré	1.1 m/s² ≤ accélération < 1.6 m/s²
moyen	1.6 m/s² ≤ accélération < 3.0 m/s²
fort	accélération ≥ 3.0 m/s²

Source :

En l'absence de nouvelle construction sur le site d'exploitation du terril n°63, la société VERMEULEN MATERIAUX n'est pas concernée par les prescriptions de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

De plus, le local de réception de la société VERMEULEN MATERIAUX est conçu selon les normes constructives en vigueur au moment de son édification. Ce risque peut donc être écarté.

1.4 SYNTHESE DES DANGERS ET DES RISQUES SUR LE SITE

Le retour d'expérience relatif aux entreprises présentant des activités similaires au site d'exploitation du terril n°63 de Sailly-Labourse indique que les principaux risques liés aux produits utilisés sur le site sont la pollution accidentelle au niveau des cuves de stockage de fioul, des réservoirs de carburants des camions ou des flexibles d'huiles hydrauliques des engins de manutention et l'incendie, généralement lié aux engins en activité sur le site : cribleurs et chargeuses.

L'analyse des produits qui sont utilisés dans le cadre de l'extraction des cendres indique des risques de déversement accidentel lors des opérations de dépotage ou de distribution de fioul domestique et l'inflammation potentielle de la nappe de liquide inflammable épandue.

Les risques et dangers liés aux installations ont été étudiés selon la méthodologie d'Analyse Préliminaire des Risques. Seuls les scénarios susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur de l'établissement sont considérés comme accidents majeurs potentiels et sont retenus dans la suite de l'étude des dangers. Au regard des résultats de l'APR du site VERMEULEN MATERIAUX, il apparaît qu'aucun scénario d'accident n'est susceptible d'engendrer des effets à l'extérieur du site et de présenter une gravité pour les tiers. Les installations ne présentent pas d'accident majeur potentiel et il n'y a pas d'effets dominos majeurs les concernant.

En ce qui concerne l'analyse des risques externes, étant donnée l'éloignement du site vis-à-vis des infrastructures de transport (routière, ferroviaire, aérienne et fluviale), les risques liés à la circulation externe ne sont pas pris en compte dans le reste de l'étude.

De plus, aucun risque externe lié aux activités des installations classées présentes dans l'environnement du site VERMEULEN MATERIAUX et pouvant engendrer des conséquences pour ses propres installations n'a été retenu.

Les risques naturels susceptibles d'engendrer des effets sur les installations seraient ceux liés aux mouvements de terrain et plus particulièrement les coulées de boues, glissements superficiels, échauffements et tassements des ouvrages de dépôt. Toutefois, les mesures mises en œuvre sur le site par la société VERMEULEN MATERIAUX permettent de limiter ce risque.

2 EXAMEN DETAILLE DES ACCIDENTS MAJEURS POTENTIELS

Pour les installations considérées par la présente Etude des Dangers, aucun scénario étudié ne conduit à un accident majeur potentiel.

3 JUSTIFICATION DES MESURES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES

3.1 ORGANISATION DE LA SECURITE

3.1.1 FORMATION DU PERSONNEL EN MATIERE DE SECURITE

La politique en matière de sécurité sur le site d'exploitation du terril n°63 de Sailly-Labourse ainsi que le recensement et l'évaluation des besoins en formation sont fixés par la Direction du site VERMEULEN MATERIAUX sur la base d'un dialogue permanent avec le personnel opérationnel.

De plus, l'ensemble des nouveaux salariés (permanents ou temporaires) sera informé dès leur arrivée sur le site des différentes consignes de sécurité à appliquer et des moyens de secours étant à leur disposition.

Le personnel d'exploitation dispose d'une formation en matière de sécurité et d'environnement, ainsi que d'une formation sur les risques d'incendie et sur le maniement des extincteurs. Chaque opérateur est informé des risques au poste de travail et des consignes à appliquer quant au port des équipements de protection individuelle.

Le personnel intérimaire et les stagiaires suivent également une sensibilisation de ce type.

De plus, les conducteurs des engins de manutention ont le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES). Le personnel concerné possède également les autorisations nécessaires : habilitations électriques, …

L'entreprise dispose d'un Sauveteur-Secouriste du Travail (SST) dont la formation fait l'objet de renouvellements réguliers.

3.1.2 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Dans le cadre de son exploitation, le site VERMEULEN MATERIAUX dispose de procédures d'exploitation et de différentes consignes de sécurité à savoir :

- les consignes particulières : risques liés au poste de travail,
- l'interdiction de fumer ou d'apporter du feu sous forme quelconque,
- les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité des installations (coupure générale de l'alimentation électrique),
- les mesures à prendre en cas de fuite sur la cuve de stockage de fioul domestique,
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie,
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable de l'établissement, des services d'incendie et de secours,
- le plan de prévention / permis de travail,
- l'obligation de permis de feu en cas de travaux par points chauds,
- le plan de circulation sur le site d'exploitation du terril n°63,
- la limitation de vitesse sur le site.

La circulation des camions et véhicules légers est réglementée et le personnel du site ainsi que les chauffeurs des poids lourds des sociétés de transport sont sensibilisés aux consignes de sécurité.

Des panneaux de sécurité sont placés aux différentes zones à risques afin de rappeler les principales consignes de sécurité en vigueur sur le site.

Les moyens d'extinction sont clairement identifiés et localisés par une signalisation appropriée. La nature du contenu, le mode d'emploi et le type de feu à combattre sont affichés au niveau des extincteurs.

3.2 MOYENS DE PROTECTION

3.2.1 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

A) GROS ŒUVRE

Le site d'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX à Sailly-Labourse ne comprend qu'un local de réception pour l'activité administrative du site.

Ce local est situé à l'écart de toute activité dangereuse sur le site.

B) PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Les cuves aériennes double enveloppe de stockage de fioul domestique sont placées dans une rétention maçonnée d'une capacité de 100% du volume des cuves.

Les opérations de ravitaillement de carburant sont réalisées à l'intérieur même de cette rétention étanche. Des consignes de sécurité permettent de limiter les risques lors de ces opérations : mise à la terre de la citerne, présence obligatoire de personnel pour l'opération de remplissage, interdiction de fumer, …

La société VERMEULEN MATERIAUX dispose de matériaux absorbants sur site (sable) afin de traiter les fuites et épandages plus importants. Les engins sont régulièrement entretenus et révisés. Les opérations de maintenance sur le site sont réalisées sur une aire imperméabilisée.

Toute pollution accidentelle sur les voiries imperméabilisées serait retenue au niveau des séparateurs d'hydrocarbures du site.

C) ACCES POMPIERS

Le site VERMEULEN MATERIAUX dispose d'un accès à partir d'une voie interne à la ZAL du Petit Sailly débouchant sur la Route Nationale n°41 au Sud.

Cet accès est suffisamment large pour permettre le passage des engins de secours des pompiers.

D) MATERIELS ELECTRIQUES

L'ensemble des installations électriques est réalisé et vérifié par des personnes compétentes conformément aux dispositions du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 relatif à protection des travailleurs dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques.

3.2.2 SYSTEMES DE DETECTION ET D'ALARME

A) DETECTIONS

Le local de réception dispose d'un dispositif d'alarme anti-intrusion.

B) TRANSMISSION D'ALERTE

La procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable de l'établissement, des services d'incendie et de secours, fait l'objet d'un affichage sur le site.

Le personnel d'exploitation est sensibilisé et formé à cette procédure de transmission d'alerte.

Toute personne détectant une situation anormale ou un accident du travail est en mesure de donner l'alerte ou d'intervenir. Le personnel est formé pour l'intervention sur un départ de sinistre, notamment au maniement des extincteurs.

En cas d'accident du travail, seuls les sauveteurs secouristes du travail (SST) sont habilités à intervenir.

3.2.3 VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

L'ensemble des vérifications et contrôles demandés par la réglementation en vigueur sont effectués périodiquement, via des sociétés agréées.

Ces contrôles portent notamment sur les installations suivantes :

Installations / Equipements	Périodicité de contrôle / entretien
BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité)	6 mois
Installations électriques	Annuelle
Extincteurs	Exercice de maniement : 1 fois par an Vérification de l'aptitude des extincteurs à remplir leur fonction : annuelle
Équipement de protection individuel	À chaque utilisation

3.3 MOYENS D'INTERVENTION

3.3.1 MOYENS HUMAINS

Les membres du personnel VERMEULEN MATERIAUX sont formés à la manipulation des moyens d'extinction incendie internes (extincteurs). Le personnel dispose également d'une formation en matière de sécurité et d'environnement, ainsi que d'une formation sur les risques d'incendie. Chaque opérateur est informé des risques au poste de travail.

En cas de nécessité, les actions seront coordonnées avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les interventions (en fonction de l'ampleur du sinistre).

L'entreprise dispose d'un Sauveteur-Secouriste du Travail (SST). Sa formation est assurée par un organisme agréé.

3.3.2 MOYENS FIXES D'INTERVENTION

A) EXTINCTEURS

Des extincteurs sont répartis à l'intérieur du site et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles.

Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées.

La localisation des extincteurs est signalée par des panneaux d'identification.

Le personnel est formé au maniement des moyens de lutte contre l'incendie.

B) DISPOSITIFS D'EXTINCTION INCENDIE

La ZAL du Petit Sailly est équipée de deux poteaux incendie. Les poteaux incendie les plus proches du site sont :

- le poteau incendie n°31 situé à environ 145 m de l'entrée du site VERMEULEN MATERIAUX le long de la Route Nationale n°41. Ce poteau incendie délivre un débit de 85 m^3/h sous une pression de 2 bars ;
- le poteau incendie n°29 situé à environ 290 m de l'installation de stockage de fioul domestique du site VERMEULEN MATERIAUX le long de la Route Nationale n°41.

Le plan présenté ci-après permet de localiser ces hydrants dans l'environnement du site VERMEULEN MATERIAUX.

KALIÈS

Localisation des poteaux incendie

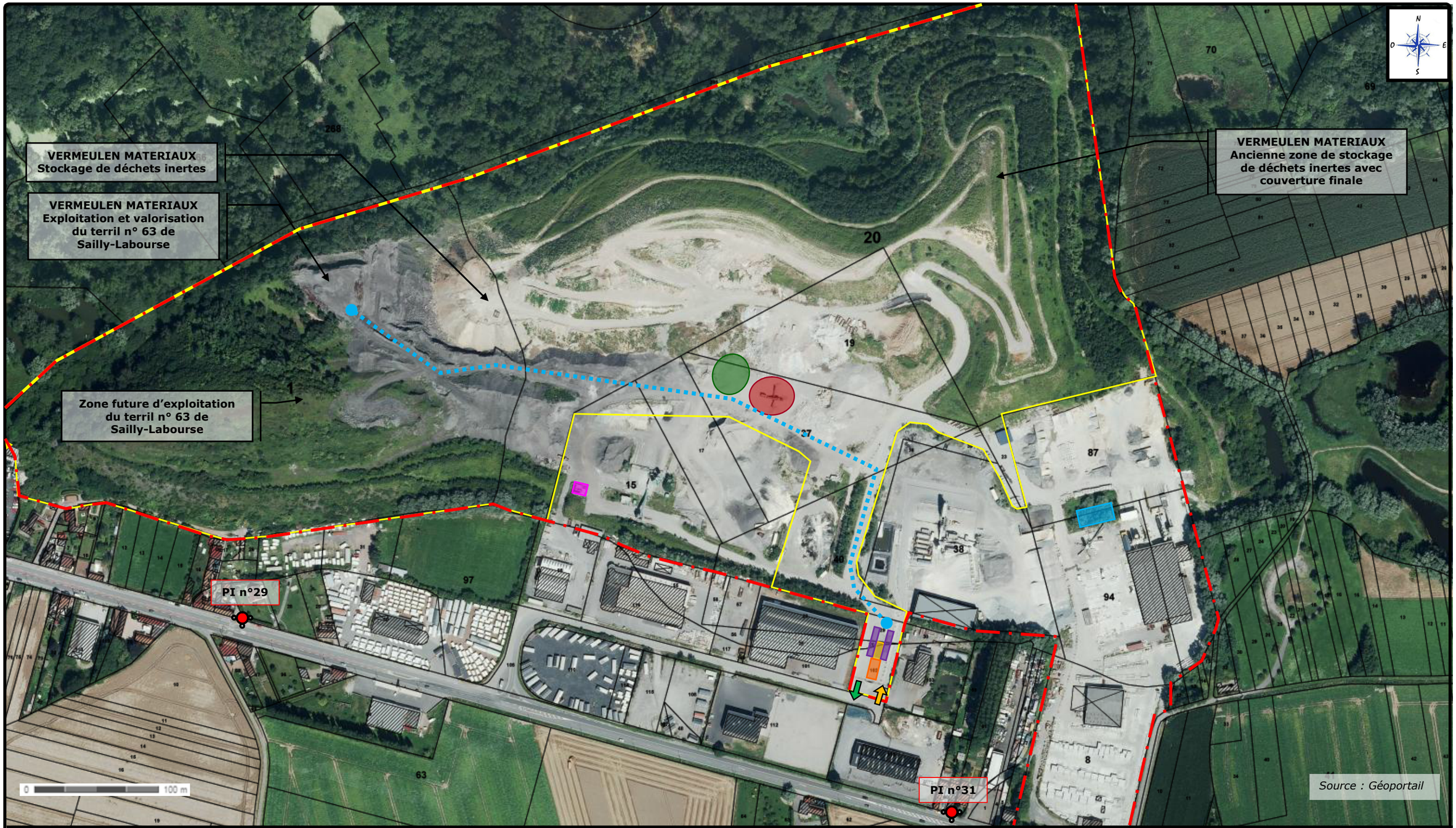

Légende :

- Limite de l'emprise des activités du groupe VERMEULEN
- Limite d'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX
- Entrée du site
- Sortie du site
- Piste principale de circulation des camions
- Zone de stockage tampon de cendres criblées
- Zone de criblage (mobile)
- Bâtiment de réception
- Cuves de stockage de fioul domestique
- Ponts bascules
- Parking
- Bassin d'infiltration
- Poteau incendie

C) BESOINS EN EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

Étant donnée la nature des activités de la société VERMEULEN MATERIAUX (extraction et criblage de cendres humides et stockage de déchets inertes issus du BTP), le potentiel calorifique des stockages de l'entreprise au niveau du site d'exploitation du terril n°63 est négligeable. En effet, les matériaux présents au niveau des stockages sur le site sont des cendres criblées ou brutes et des déchets inertes issus du BTP. Il s'agit donc de produits minéraux stockés en vrac et non conditionnés, ne présentant pas de potentiel calorifique lié à l'emballage.

Le risque d'incendie lié aux stockages n'est donc pas pris en compte pour l'activité du site VERMEULEN MATERIAUX.

3.3.3 MOYENS EXTERNES

La caserne des pompiers la plus proche du site VERMEULEN MATERIAUX est le Centre d'Incendie et de Secours de 1ère catégorie basse de Béthune, situé à 5,5 km à l'Ouest du site à vol d'oiseau.

Les autres CIS susceptibles d'intervenir sont :

- CIS de 3ème catégorie haute de Vermelles ;
- CIS de 2ème catégorie de Noeux-Les-Mines.

En fonction des secours disponibles et des moyens requis par la situation, d'autres centres de secours pourront intervenir.

4 INVESTISSEMENTS POUR LA SECURITE

Les principaux investissements prévus pour la sécurité sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Investissements pour la sécurité	Etat d'avancement	Montant en k€
Stabilisation / Balisage des allées de circulation	Réalisé	30
Signalétique du site	Réalisé	0,7
Mise en œuvre d'une aire de rétention pour le stockage de fioul domestique	Réalisé	10
TOTAL		40,7

NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE

SOMMAIRE DETAILLE

1 ORGANISATION GENERALE 3

1.1 EFFECTIF 3

1.2 HORAIRES DE TRAVAIL 3

1.3 FORMATIONS 3

2 ELEMENTS GENERAUX DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL 4

2.1 INSTALLATIONS SANITAIRES 4

2.2 RESTAURATION 4

2.3 AMBIANCE PHYSIQUE 4

2.3.1 CHAUFFAGE 4

2.3.2 ECLAIRAGE 4

2.3.3 BRUIT 5

2.4 SUIVI MEDICAL 6

3 EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PAR UNITE FONCTIONNELLE 7

4 SECURITE 8

4.1 MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT 8

4.2 CONTROLES ET VERIFICATIONS 8

4.3 EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE 8

5 C.H.S.C.T 8

1 ORGANISATION GENERALE

1.1 EFFECTIF

Le site d'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX à Sailly-Labourse emploie 3 salariés.

L'effectif se compose de :

- 1 personne au niveau du personnel administratif,
- 2 opérateurs pour l'exploitation du terril.

1.2 HORAIRES DE TRAVAIL

L'exploitation du terril n°63 de Sailly-Labourse s'effectue en continu sur l'année, du Lundi au Vendredi, selon les horaires d'activité suivants : de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16h30.

Les horaires de présence sont réparties approximativement de la façon suivante :

- personnel du site : 7h30/12 h et 13 h/16h30,
- livraisons : 7h30/16h30,
- évacuation des déchets : 7h30/16h30.

L'accès au site n'est possible que pendant les heures d'ouverture, le site VERMEULEN MATERIAUX étant clôturé au niveau de la Zone d'Activités Légères du Petit Sailly au Sud et l'accès fermé par un portail. Aucune zone de stationnement d'attente pour les camions en dehors de ces horaires n'est prévue à l'extérieur du site.

1.3 FORMATIONS

Le personnel du site VERMEULEN MATERIAUX suit les formations suivantes :

- Sauveteurs-secouristes du travail,
- Sécurité : Maniement des extincteurs, Risques au poste de travail,
- Habilitation électrique,
- CACES Engins de chantier.

Ces formations font l'objet de recyclages réguliers.

2 ELEMENTS GENERAUX DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

2.1 INSTALLATIONS SANITAIRES

Le personnel du site dispose de lavabos et sanitaires en nombre suffisant.

Par ailleurs, un vestiaire et une salle de repos sont mis à la disposition du personnel.

L'ensemble des installations sanitaires est tenu dans un état constant de propreté afin de respecter de bonnes conditions d'hygiène pour le personnel. Ces locaux sont correctement aérés, chauffés et éclairés.

Les locaux sanitaires sont raccordés au réseau public de distribution d'eau potable géré par le SUVOM de la Communauté du Béthunois.

2.2 RESTAURATION

Le personnel peut se restaurer dans le local de réception. Un coin cuisine comporte un point d'eau et un four micro-ondes pour le réchauffage de repas.

2.3 AMBIANCE PHYSIQUE

2.3.1 CHAUFFAGE

Le chauffage des bureaux et locaux sociaux est assuré par des convecteurs électriques de telle façon qu'il soit maintenu une température convenable.

Les engins de chantier (chargeuse) disposent de leurs propres moyens de chauffage, ventilation et climatisation à l'intérieur de la cabine.

2.3.2 ECLAIRAGE

Eclairage des bureaux :

Le site utilise actuellement un éclairage de type artificiel (néons) et procède à un entretien des éclairages. Cet éclairage artificiel est complémentaire à l'éclairage naturel induit par les fenêtres en façades du bâtiment.

L'éclairage des locaux de travail, vestiaires, sanitaires est conforme à l'article R4223-4 du Code du travail, à savoir 120 lux.

Eclairage extérieur :

L'éclairage extérieur est assuré par les engins du site et les horaires d'activité ont lieu de jour.

L'éclairage des zones d'activités extérieures est conforme à l'article R4223-4 du Code du travail, à savoir :

- Zones et voies de circulation extérieures : 10 lux,
- Espaces extérieurs où sont effectués des travaux à caractère permanent : 40 lux.

2.3.3 BRUIT

Les zones bruyantes sont repérées et signalées par des affiches et panneaux comportant le pictogramme du port de casque.

En cas d'exposition particulière à une installation bruyante, des protections individuelles sont mises à la disposition des salariés (bouchons d'oreilles).

2.4 SUIVI MEDICAL

Les salariés du site sont suivis par la médecine du travail :

- avant leur embauche, par un examen médical d'embauche,
- périodiquement,
- lors de la reprise du travail, après une absence prolongée ou répétitive pour cause de maladie, accident du travail.

Des trousses de secours d'urgence sont disponibles au niveau du local de réception et dans la cabine du conducteur de la chargeuse afin que toute blessure puisse être immédiatement nettoyée et désinfectée. Un membre du personnel est titulaire d'un brevet de Sauveteur Secouriste du Travail.

3 EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PAR UNITE FONCTIONNELLE

Un document unique est élaboré par l'exploitant.

Ce document unique aborde les risques liés à l'exploitation du terril n°63 de Sailly-Labourse par la société VERMEULEN MATERIAUX, ainsi que les moyens de prévention. Les principaux risques traités sont les suivants :

- risques liés à la conduite des engins mobiles d'exploitation,
- risques liés à la circulation des poids lourds,
- risques liés aux opérations de manutention des cendres ou des déchets inertes,
- risques liés au vidage (bennage) des déchets inertes,
- risques liés au dépotage et à la distribution du fioul domestique,
- risques d'accidents corporels,
- risques électriques.

Conformément à la réglementation, le document unique d'évaluation des risques permet, en concertation avec les opérateurs, d'identifier l'ensemble des risques pour chacun des postes occupés. Ces risques sont ensuite priorisés en fonction de leur criticité et des moyens de maîtrise mis en œuvre pour les réduire.

L'évaluation des risques est revue périodiquement et en cas d'accident grave survenu sur l'installation.

L'évaluation est l'occasion de faire le point sur les actions menées en matière de maîtrise des risques prioritaires et d'évaluer leur efficacité. Lorsque les mesures prises se sont révélées insuffisantes, un nouveau plan d'actions est étudié et lancé.

A chaque fois que cela est possible, le personnel est impliqué dans la démarche.

Les évaluations des risques sont réalisées, validées et mises à jour régulièrement en concertation avec l'ensemble des salariés et des parties prenantes :

- les encadrants,
- les salariés opérationnels,
- le médecin du travail.

4 SECURITE

4.1 MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT

L'organisation et la gestion des secours en cas d'incident ou d'accident sont détaillées dans l'étude des dangers du présent dossier.

Le site VERMEULEN MATERIAUX dispose de trousses de premiers secours, afin que toute blessure puisse être immédiatement nettoyée et désinfectée.

D'autre part, un membre du personnel sur le site possède son brevet de Sauveteur Secouriste du Travail et l'ensemble du personnel est formé à la manipulation des extincteurs.

4.2 CONTROLES ET VERIFICATIONS

Conformément au Code du travail, les installations et matériels sont périodiquement contrôlés par des sociétés agréées afin de déterminer les anomalies de fonctionnement et de contrôler les dispositifs de sécurité.

Ces contrôles périodiques et vérifications réglementaires ont été présentés dans l'Etude des Dangers.

4.3 EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le personnel du site dispose des équipements de protection individuelle suivants :

- vêtements de travail,
- chaussures de sécurité,
- bouchons d'oreilles,
- gants,
- casques,
- lunettes de protection,
- gilets de signalisation avec bandes réfléchissantes.

5 C.H.S.C.T

La société VERMEULEN MATERIAUX ne possède pas de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail conformément à l'article L.4611-1 du Code du travail, puisque l'effectif de salariés est inférieur à 50 salariés.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	**PLAN CADASTRAL DE SITUATION AU 1/2500**
ANNEXE 2	**PLAN DE MASSE DES INSTALLATIONS ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU 1/1000**
	PLAN D'EVOLUTION DE L'EXPLOITATION DU TERRIL N°63
ANNEXE 3	**DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**
ANNEXE 4	**DOCUMENTS D'URBANISME**
ANNEXE 5	**DONNEES METEOROLOGIQUES**
ANNEXE 6	**FICHES DESCRIPTIVES DES ZNIEFF**
ANNEXE 7	**NOTE SUR LES POTENTIELS ECOLOGIQUES DU TERRIL N°63 DE SAILLY-LABOURSE**
ANNEXE 8	**NOTICE D'INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000 ET MODALITES DE REMISE EN ETAT**
ANNEXE 9	**RAPPORTS D'ANALYSES DES EAUX DE SURFACE ET DES EAUX SOUTERRAINES**
ANNEXE 10	**RAPPORTS D'ANALYSES DES CENDRES**
ANNEXE 11	**MEMOIRE JUSTIFICATIF**
ANNEXE 12	**RAPPORTS D'ANALYSES DES SOLS SOUS LES CENDRES DU TERRIL N°63**
ANNEXE 13	**RAPPORTS D'ANALYSES DES SOLS DANS L'ENVIRONNEMENT (IEM)**
ANNEXE 14	**RAPPORT DE MESURES ATMOSPHERIQUES PAR JAUGES OWEN DES RETOMBEES DE POUSSIERES ET METAUX**
ANNEXE 15	**RAPPORT DE MESURES ATMOSPHERIQUES PAR PARTISOL DANS L'ENVIRONNEMENT (IEM)**
ANNEXE 16	**RAPPORT DE MESURES ACOUSTIQUES**
ANNEXE 17	**RAPPORT DE MODELISATION ACOUSTIQUE**
ANNEXE 18	**NOTE TECHNIQUE D'ACG ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA SENSIBILITE HYDROGEOLOGIQUE LOCALE ET LA VULNERABILITE DES CAPTAGES AEP**
ANNEXE 19	**DEMANDE D'AVIS DU MAIRE**
ANNEXE 20	**VALEURS TOXICOLOGIQUES DE REFERENCE**
ANNEXE 21	**ACCIDENTOLOGIE DU BARPI**
ANNEXE 22	**ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES**

ANNEXE 23 FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ANNEXE 24 GARANTIES FINANCIERES

ANNEXE 1

PLAN CADASTRAL DE SITUATION AU 1/2500

ANNEXE 2

PLAN DE MASSE DES INSTALLATIONS ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU 1/1000 PLAN D'EVOLUTION DE L'EXPLOITATION DU TERRIL N°63

ANNEXE 3

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEXE 4

DOCUMENTS D'URBANISME

ANNEXE 5

DONNEES METEOROLOGIQUES

ANNEXE 6

FICHES DESCRIPTIVES DES ZNIEFF

ANNEXE 7

NOTE SUR LES POTENTIELS ECOLOGIQUES DU TERRIL N°63 DE SAILLY-LABOURSE

ANNEXE 8

NOTICE D'INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000 ET MODALITES DE REMISE EN ETAT

ANNEXE 9

RAPPORTS D'ANALYSES DES EAUX DE SURFACE ET DES EAUX SOUTERRAINES

ANNEXE 10

RAPPORTS D'ANALYSES DES CENDRES

ANNEXE 11

MEMOIRE JUSTIFICATIF

ANNEXE 12

RAPPORTS D'ANALYSES DES SOLS SOUS LES CENDRES DU TERRIL N°63

ANNEXE 13

RAPPORTS D'ANALYSES DES SOLS DANS L'ENVIRONNEMENT (IEM)

ANNEXE 14

RAPPORT DE MESURES ATMOSPHERIQUES PAR JAUGES OWEN DES RETOMBEES DE POUSSIERES ET METAUX

ANNEXE 15

RAPPORT DE MESURES ATMOSPHERIQUES PAR PARTISOL DANS L'ENVIRONNEMENT (IEM)

ANNEXE 16

RAPPORT DE MESURES ACOUSTIQUES

ANNEXE 17

RAPPORT DE MODELISATION ACOUSTIQUE

ANNEXE 18

NOTE TECHNIQUE D'ACG ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA SENSIBILITE HYDROGEOLOGIQUE LOCALE ET LA VULNERABILITE DES CAPTAGES AEP

ANNEXE 19

DEMANDE D'AVIS DU MAIRE

ANNEXE 20

VALEURS TOXICOLOGIQUES DE REFERENCE

ANNEXE 21

ACCIDENTOLOGIE DU BARPI

ANNEXE 22

ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

ANNEXE 23

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ANNEXE 24

GARANTIES FINANCIERES